Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260709-61_2026_D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à, vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Date de la convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LE GUYADER Myriam, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg, GUEZENNEC Maxime ;

Membre excusée : /

Membres non excusés : /

Procuration : /

Madame Christelle JÉGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 61/2026 : Projet d'acquisition de la propriété située 1 Rue du Stade (AB 164, AB 162, AB 160, AB 78, AB 155, AB 70, AB 153 et AB 79)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'achat de la propriété cadastrée AB 164, AB 162, AB 160, AB 78, AB 155, AB 70, AB 153 et AB 79 située à l'entrée du bourg est en réflexion.
Il s'agit d'un terrain d'une surface de 2926 m² qui comprend des bâtiments à l'état de ruines.
Les bâtiments se sont dégradés avec les années et par manque d'entretien.
Monsieur le Maire rajoute que sans travaux, les bâtiments présenteront un risque pour la sécurité des tiers à court terme.

Monsieur le Maire propose ainsi de faire une proposition d'achat à Madame WALKER Debra propriétaire de cette propriété.
Au préalable, et afin de connaître la valeur du bien, un avis a été demandé auprès du service des Domaines.
Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition par la commune et de l'expertise menée par le Pôle d'Évaluation Domaniale, fondée sur les sources internes propres à la DGFIP, l'évaluateur a estimé le coût du bien à 14 000 €.
Ce montant est assorti d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 15 400 €.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de l'opération est de construire des logements locatifs sur ces parcelles laissées à l'abandon, et répondre ainsi à une demande de logements locatifs qui ne cesse de croître.
Il précise que le projet est réalisable car les parcelles se situent en une zone Uhf mais que pour en être certain, il faudra déposer un certificat d'urbanisme opérationnel.

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a déjà eu lieu avec Guingamp Habitat qui est intéressé pour construire une résidence de 4 logements locatifs sociaux.
Si le propriétaire est donc favorable à la vente de son bien à la commune, il sera ensuite cédé à Guingamp Habitat à l'euro symbolique, après accord des parties et après démolition des bâtiments existants.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour faire une offre d'achat auprès du propriétaire, et déposer un certificat d'urbanisme opérationnel.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260709-61_2026_D-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à déposer un certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si le projet est réalisable ;**
- **DECIDE de faire une proposition d'achat à Mme WALKER Debra au prix de 14000 euros Net vendeur ;**
- **AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches correspondantes à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

La secrétaire de séance,
Christelle JÉGOU